

Image not found or type unknown



Comment rompre mon cdd sans préavis pour un autre cdd?

Par **lenci**, le **07/04/2008** à **19:26**

bonjour,rrnrje suis médecin dans un hôpital PSPH en CDD sans préavis d'une durée de 2 ans . Je souhaite rompre mon contrat pour être employée en CDD au CHU.rrnrMon employeur actuel refuse catégoriquement que je rompe mon CDD en référence à l'article L.122-3-8 puisque je ne serai pas embauchée en CDI.rrnrQuels sont les recours possibles pour pouvoir retrouver "ma liberté"? Peuvent-ils m'imposer de rester encore 18 mois jusqu'à la fin de mon contrat? Si je prétexte une activité libérale au lieu d'une activité à l'assistance publique, cela a-t-il valeur de "CDI"?rrnrEn vous remerciant de votre réponse,rrnrtrès cordialementrrnrH.Lenci